



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAc

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 087-218702504-20240405-202413-DE



N° 2024-13

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril, le Conseil municipal de la commune de BURGNAc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

**Séance du
05 avril 2024**

Date de convocation :
22 mars 2024

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

Résultat du vote :
Pour : 14
Contre : 00
Abstentions : 00

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME CORREIA, M. DELOTTE, MME VAL, MME FLUHR, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY., M. GODMÉ, MME GODMÉ.

Secrétaire de séance :
Bruno GAUBERT

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL –
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de recruter un adjoint technique territorial,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé le tableau des emplois du personnel.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un adjoint technique, à temps non complet soit 21/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2024, sur le grade d'adjoint technique.
Et de modifier le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : Décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 21/35^{ème}, sur le grade désigné ci-dessus, à compter du 1^{er} juin 2024.

ARTICLE 2 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.

ARTICLE 3 : Approuve la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 5 avril 2024 comme suit :



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURGNAC**

N° 2024-13

Dénomination	Situation actuelle	5 avril 2024
Administratif Titulaire		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 temps complet 35h	Vacant
Administratif Contractuel - Emploi Permanent		
Rédacteur territorial	1 temps complet 35h	Vacant
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 temps complet 35h	Vacant
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1 temps complet 35h	Inchangé
Adjoint Administratif territorial	1 temps non-complet 16h	Inchangé
Technique Titulaire		
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1 temps non-complet 33h	Inchangé
Adjoint technique territorial	1 temps complet 35h	Inchangé
Adjoint technique territorial	1 temps non complet 26h30	Inchangé
Technique Contractuel - Emploi Permanent		
Adjoint technique territorial	1 temps non complet 17h30	Inchangé
Adjoint technique territorial	1 temps non complet 21h	Créé
Contractuel – Emploi Non Permanent		
Contrats CDD	2 temps non complets	Inchangé

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL

